

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
AMIENS METROPOLE**

6157991

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/04/2021  
Retour Préfecture : 30/04/2021**Séance du jeudi 29 avril 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 23/04/2021  
Début de la séance : 18h07  
Fin de la séance : 21h13  
Nombre de votants : 93

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 29 avril 2021 sera affiché au siège d'Amiens métropole le 07/05/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance présidée par :** A.GEST

**Objet :**

**Membres présents :** MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÉCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, MM. DOMISE, JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. PRADAT, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, MM. DÉCAVÉ, BAÏS, DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BELLINA, M. MÉTAY, Mme BOCHÉ, M. DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, DEMARET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, M. OURDOUILLÉ, Mme GUFFROY, M. VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI, M. FIN, Mme DUVIVIER, MM. VIGNOLLE, CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU.

**Membres empêchés :**

Mme RAMBOUR (pouvoir à M. CHAMPION), Mme BECKER (pouvoir à Mme THÉROUIN), Mme NOUAOUR (pouvoir à M. BAÏS), M. BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), M. LELEU (pouvoir à M. PENAUD), M. DUSSART (pouvoir à M. EVRARD), M. THÉVENIAUD et Mme DERIVERY se sont excusés. Mme MARCHAND.

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
AMIENS METROPOLE**

**Séance du jeudi 29 avril 2021**

Mme ZOUINI a représenté la commune de Sains-en-Amiénois. La séance a été suspendue de 18h15 à 18h29 (point n°4).

Mme DELAHOUSSE est arrivée à 18h09 (point n°2), Mme FOURÉ est arrivée à 18h12 (point n°4), M. DUFLOT et Mme SAVARIEGO sont arrivés à 18h13 (point n°4), Mme HAMADI est arrivée à 18h14 (point n°4), Mme DUBREUCQ est arrivée à 18h16 (point n°4), M. STENGEL est arrivé à 18h18 (point n°4), M. DÉCAVÉ (pouvoir à M. PRADAT) est arrivé à 18h22 (point n°4), M. LORIC est arrivé à 18h55 (point n°9), M. JARDÉ est arrivé à 19h00 (point n°9), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivée à 19h45 (point n°10).  
Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT) a quitté la séance à 20h31 (point n°23).

Séance a été ouverte à 18 h 07.

### 1 - Délégations de vote.

Daniel LELEU a donné pouvoir à Guy PENAUD,  
Edouard DUSSART a donné pouvoir à Dominique EVRARD,  
Isabelle RAMBOUR a donné pouvoir à Jean-Paul CHAMPION,  
Ismaël BARA a donné pouvoir à Fabien VOULMINOT,  
Assia NOUAOUR a donné pouvoir à Tarek BAÏS,  
Evelyne BECKER a donné pouvoir à Emilie THÉROUIN,  
Pierre LEPOËTRE s'est excusé et c'est Marie-Christine ZOUINI qui a siégé pour Sains-en-Amiénois,  
Philippe THÉVENIAUD s'est excusé,  
Marie-Laure DERIVERY s'est excusée,  
Nathalie MARCHAND était absente.

### 2 - Désignation des secrétaires de séance.

Messieurs Claude VITRY et Thomas LHERMITTE ont été désignés par l'assemblée pour remplir respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint.

*Adopté à l'unanimité*

### 3 - Installation de conseillers métropolitains suppléants.

Monsieur Patrick SCHIMEL (en remplacement de Monsieur Philippe LECLERC) pour la commune de Saint-Saufieu, et Madame Marie-Christine ZOUINI (en remplacement de Monsieur Patrick LELIEVRE) pour la commune de Sains-en-Amiénois ont été installés dans leurs fonctions de conseillers métropolitains suppléants pour représenter leur commune.

*Dont acte*

### 4 - Communications du président.

→ Monsieur le Président a rappelé aux membres du conseil métropolitain que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 3 juin prochain à 18 heures. Les modalités de cette réunion ainsi que le lieu seront précisés ultérieurement, en fonction des conditions sanitaires.

→ Monsieur le Président a suspendu la séance de 18h15 à 18h29 pour laisser la parole à Madame Stéphanie DAPSANCE Directrice de la Mission des Affaires européennes et internationales qui a présenté l'action internationale d'Amiens et de sa métropole en commentant le diaporama dont les principales diapositives sont reprises ci-après :



### L'équipe de la mission internationale



- + **Un élu référent :**  
Alain GEST, Maire-adjoint aux relations extérieures, Président d'Amiens métropole.  
Des collaborations avec tous les élus qui souhaitent donner une dimension internationale à leurs projets.
- + **Une direction générale adjointe, attractivité du territoire :**  
Arnaud RIQUIER, Directeur
- + **Une équipe :**  
Stéphanie DAPSANCE, Directrice  
2 chargés de mission :
  - Tristan MONTIGNY
  - Omar EL GNAOUI




## Quelles actions menées par Amiens et sa métropole en Europe et à l'international?



### 3 principaux volets de coopération et de partenariat

- ★ **Dynamiser les relations institutionnelles**  
Les villes jumelles et les accords de coopération, axe fort: mobilité des jeunes, langues étrangères
- ★ **Construire des projets solidaires**  
Les coopérations décentralisées ou de l'action internationale grâce aux effets de leviers (partenaires financiers: Agences de l'eau, AFD etc...)
- ★ **Développer des projets européens**  
Développer des activités de rayonnement de la métropole et obtenir des financements européens (50 à 100%; valorisation du temps agents)

**Une particularité :** gestion des projets européens et internationaux de la ville et de la métropole. Nous agissons pour un territoire.

**S'inscrire dans les grands événements internationaux :** JO 2024, Se faire connaître des réseaux diplomatiques et d'influence.



### Actions institutionnelles

Les actions de coopération avec les villes jumelles d'Amiens qui sont financées en partie via les fonds européens. Et le soutien ponctuel aux comités de jumelages de Longueau, Dury, Sains, St Fuscien.

- ★ **Dortmund** Depuis 1960
- ★ **Görlitz** Depuis 1971
- ★ **Darlington** Depuis 1973
- ★ **Tulsa** Depuis 2006




### Quelques exemples d actions en 2021

- 60<sup>ème</sup> Anniversaire du jumelage Dortmund Amiens. En cours de création: un Do Rhino\*
- Dortmund, partenaire dans le cadre des actions menées par Amiens for Youth
- Festival interculturel annuel DORTBUND
- Echanges scolaires entre Amiens et Tulsa (école d'immersion anglais) Amiens et Darlington etc.





\*Si la situation sanitaire le permet



### Action internationale d'Amiens Métropole

2 coopérations majeures cofinancées par le Ministère des affaires étrangères, l'Agence française de développement, l'Agence de l'eau Picardie-Artois.

- ★ **La coopération avec le Cap-Vert**  
Ville de Santa Catarina  
Depuis 2010
- ★ **La coopération avec le Maroc**  
Provinces du Driouch et de Nador  
Depuis 2009




## Amiens-Santa Catarina (Cap Vert)

Environ 1500 amiénois sont cap-verdiens ou d'origine cap-verdienne

### ACTIONS 2021 :

#### Eau et assainissement :

Signature d'une convention de coopération institutionnelle avec l'agence de l'eau Artois-Picardie.  
Projet « L'eau pour la vie », lauréat du dispositif de financement de la FICOL mis en place par l'Agence Française de Développement à Paris : eau, santé et éducation, prévention, formation, montée en compétences des agents.

#### Santé :

Dons de matériel de soin et interventions à l'Hôpital Norte de Santa Catarina du Professeur Olivier Jardé (intervention chirurgicale et formation du personnel).

#### Education :

Dons de matériel informatique, pédagogique, scolaire, du mobilier aux écoles les plus démunies de l'île de Santiago (envoi des dons par container).



## Actions Amiens-Nador-Driouch (Maroc)

Environ 3000 amiénois sont originaires de ces deux provinces

### ACTIONS 2021 :

#### Eau et assainissement :

Amiens métropole est intervenu dans la province de Driouch pour l'adduction en eau potable de 2 villages.

#### Santé, gestion des déchets, tourisme durable :

Appel à projet dit « Clés en main » : Mobilisation des Territoires Français et Marocains pour un Développement Durable en collaboration avec la ville de Lille et la Région des Hauts de France.

→ coordonné par Lianes coopération et cofinancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

#### Education :

Don et livraison d'un bus réformé adapté puis utilisé comme transport scolaire.  
Semaine interculturelle franco-marocaine des « Deux Rives ».



## Autres actions de rayonnement en cours

- Sherbrooke, Québec



- Mexique, Xochimilco

- Chine, Mianyang

- Amiens, Australie



## Actions Amiens-Amiens (Australie)

Accueil des australiens lors de l'Anzac Day

Un pont Bailey au jardin des plantes (passerelle offerte par le corps royal des ingénieurs de l'armée australienne). \*

Pistes de coopérations: circuit touristique dédié, saison culturelle *Australia Now* en France de juin à octobre 2021 (Gouvernement australien, Ambassade d'Australie en France)...

#### Devoir de mémoire :

Echanges scolaires en cours de développement entre deux écoles.

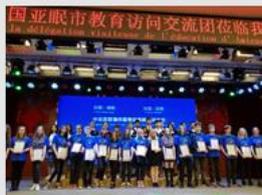
\*Si la situation sanitaire le permet



## Actions en Chine

La ville de Mianyang (SICHUAN) a renouvelé en 2014 son accord de coopération de 1997 aboutissant à des échanges scolaires et culturels (Arts de la marionnette, opéra du Sichuan, Chengdu, connue pour ses pandas).

D'autres pistes de développement économique sont en cours avec Zhengzhou (HENAN) et dans le domaine de la santé avec Kunming (YUNNAN)...



## Autres actions en cours

Valorisation du label RAMSAR. Les villes de Xochimilco et Tabasco (Villes du Mexique labélisées RAMSAR) intéressées par la gestion des Hortillonnages d'Amiens.



Lors du Centenaire de la Grande Guerre, rapprochement avec la ville Sherbrooke au Québec, pistes de coopération dans les domaines de la francophonie (Cité internationale de la langue française à Villers Cotterêts en 2022), formation, apprentissage domaine du numérique.

Créer un réseau des AMIÉNOIS DU MONDE





**★ FSE**  
Fonds Social Européen  
Conseil départemental de la Somme

**★ FEDER**  
Programme Opérationnel Régional  
Direction des Finances / Service Recettes

**★ FEDER**  
Actions de coopération, partenariat européen, programmes INTERREG  
**Mission des affaires européennes et internationales**

**Qui fait quoi?**

- Les fonds structurels (Ex : FEDER, FSE): projets de développement territorial
- La politique de cohésion (INTERREG) et la politique sectorielle de l'UE (ERASMUS, HORIZON Europe): **projets de partenariats étrangers**

**Autres projets européens APPUI TECHNIQUE**

**WiFi4EU**  
COMMISSION EUROPÉENNE - APPEL À PROJET PONCTUEL DÉPLOIEMENT DU WIFI EN VILLE

**SMART PLACES** – 10 partenaires  
EUROPE CRÉATIVE - CULTURE

**AMIENS FOR YOUTH**  
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE EN 2020/2021

**DEFI A VENIR :**  
**CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028**

**EN REFLEXION :**  
**CAPITALE EUROPÉENNE VERTE**

**Nos réseaux**

Réseaux locaux, nationaux, européens et internationaux

**Les projets européens en cours**

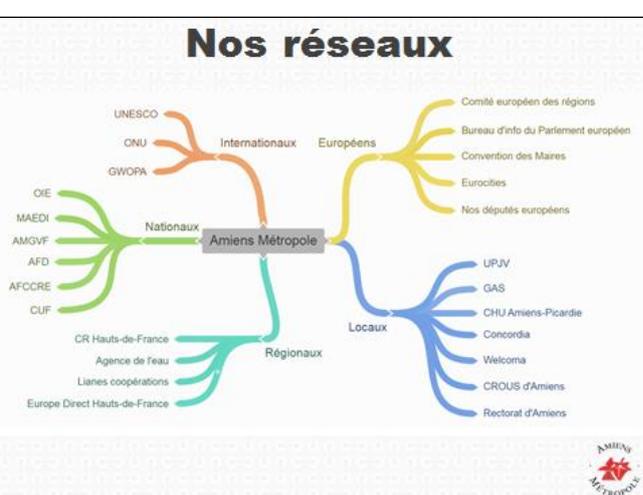
**interreg**  
France | Espagne | England  
**PONTOON** – 11 partenaires  
INTERREG V AFMA – INSERTION ET EMPLOI

**interreg**  
France | Espagne | England  
Go Trade  
**GO TRADE** – 16 partenaires  
INTERREG V AFMA – PATRIMOINE CULTUREL

**E-MOB**  
Interreg Europe  
European Union European Regional Development Fund  
**EMOB** – 10 partenaires  
INTERREG EUROPE – MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

**interreg**  
2 Seas Mers Zeeën  
**SLIC** – 9 partenaires  
INTERREG V A2 MERS – ENVIRONNEMENT/VILLE INTELLIGENTE

**interreg**  
2 Seas Mers Zeeën  
**SPEED YOU UP**  
INTERREG V A2 MERS - ENVIRONNEMENT/VILLE INTELLIGENTE



*Dont acte*

**5 - Procès-verbal de la séance du 18 mars 2021. Approbation.**

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 mars 2021 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Sans remarque particulière, il a été adopté.

*Adopté à l'unanimité*

## 6 - Décisions du président. Compte-rendu.

Conformément à la délibération accordant au Président la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été rendu compte des décisions prises entre le 11 mars et le 21 avril 2021.

*Dont acte*

## 7 - Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols des communes d'Amiens Métropole. Conventions.

En 2015, le Conseil d'Amiens Métropole a approuvé la création d'un service commun qui instruit les demandes d'autorisation d'utilisation des sols de toutes les communes de la métropole à l'exception de Boves et Longueau, qui gèrent cet aspect en régie, ainsi que des communes de Clairly-Saulchoix, Creuse, Pissy, Revelles, Remiencourt, et Seux qui sont en Règlement National d'Urbanisme (les demandes restent instruites par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Financièrement, les conventions passées pour bénéficier de ce service commun prévoyaient une montée progressive de la prise en charge par les communes, et la répartition entre les communes est calculée pour moitié en fonction de la moyenne du nombre d'actes instruits les 3 dernières années et pour moitié en fonction du potentiel financier de chaque commune de l'année passée. Le terme des conventions étant fixé au 30 juin 2021, l'assemblée a approuvé la convention-type pour le renouvellement de ces instructions, ainsi que la convention proposée avec la Ville d'Amiens.

*Adopté à l'unanimité*

## 8 - Association Cap Vert Amiens. Subvention. Année 2021.

Dans la continuité des missions de solidarité développées ces dix dernières années avec l'appui d'Amiens Métropole, l'Association Cap Vert Amiens (ACVA) poursuit sa mobilisation en 2021 dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un projet plus global soutenu par le dispositif FICOL (financement aux collectivités) proposé par l'Agence Française de Développement. Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, les membres de l'assemblée ont octroyé pour cette année une subvention à hauteur de 14 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

## 9 - Grattepanche. Projet de parc éolien sur le territoire de la commune. Demande d'avis.

La S.A.S. Ferme éolienne de Grattepanche a présenté une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Grattepanche. La hauteur des éoliennes prévues dépassant 50 mètres, le projet est soumis à autorisation et à enquête publique du 1<sup>er</sup> avril au 4 mai 2021 auprès des communes susceptibles d'être affectées par le projet, ainsi que leurs groupements. C'est à ce titre que Madame la Préfète a demandé à Amiens Métropole un avis qui sera repris dans la synthèse rédigée par le commissaire enquêteur relative aux observations du public. Le conseil métropolitain a donc délibéré et a rendu un avis défavorable sur ce projet de parc éolien.

*Adopté*

**Observations :** Monsieur le Président n'a pas pris part au vote.

92 votes recensés, 15 avis favorables, 74 avis défavorables, 3 bulletins blancs.

## 10 - Amiens. Accompagnement du projet commercial SCI Les Coteaux. Aménagement d'un tourne-à-gauche rue Alexandre Dumas. Convention de participation pour réalisation d'équipements publics exceptionnels.

La SCI LES COTEAUX projette de réaliser un complexe hôtelier, restaurant et bureaux sur un terrain situé au 41 rue Alexandre Dumas à Amiens. Toutefois, la réalisation de ce projet commercial nécessite l'aménagement d'un tourne-à-gauche qui représente une charge pour Amiens Métropole puisqu'il s'agit d'une voie d'intérêt communautaire. Le conseil métropolitain a approuvé le projet d'aménagement et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention entre la SCI LES COTEAUX et la collectivité. Le financement de ces équipements publics sera facilité par le recours à une convention de Participation pour Équipements Publics Exceptionnels (PEPE).

Le montant total des travaux est estimé à 54 000 € TTC. La SCI LES COTEAUX participera financièrement à l'intégralité des travaux, somme plafonnée à 45 141,84 € après déduction du FCTVA. Elle apportera en pleine propriété à Amiens Métropole une partie des terrains dont elle est propriétaire (16 m<sup>2</sup> environ), soit un prix global d'environ 4 000 € qui sera déduit. La participation financière totale sera ainsi de 41 141,84 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### **11 - Amiens. Rue Titien. Reconstruction d'un mur de soutènement. Protocoles transactionnels.**

Un mur de soutènement appartenant à Amiens Métropole, situé rue Titien à Amiens s'est effondré sur le domaine public à la fin 2019. Ce mur est riverain avec deux parcelles, la parcelle MT273 appartenant à Monsieur CIERLAK et la parcelle MT274 appartenant à Madame PERU. Sa chute a entraîné une obstruction du trottoir et de l'accès à la parcelle de Madame PERU, d'où la nécessité de procéder à sa reconstruction. Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 25 192,86 € TTC sachant que cette intervention implique d'intervenir dans les deux parcelles privées contiguës. Ainsi l'assemblée délibérante a donné sa validation pour l'engagement des travaux, et a approuvé les deux protocoles transactionnels visant à formaliser les conditions de remise en état et de restitution des biens.

*Adopté à l'unanimité*

#### **12 - Vers-sur-Selle. Aménagement d'une chicane et d'une écluse à l'entrée Nord. Lieu-dit le Culmont (RD8). Fonds de concours. Conventions.**

Malgré les aménagements déjà présents sur l'entrée nord de la commune de Vers-sur-Selle, les vitesses excessives et les courbes de la voie entraînent un manque de visibilité, rendant difficiles et non sécuritaires les entrées et sorties des riverains. Afin d'apaiser la circulation, les conseillers métropolitains ont adopté le projet d'aménagement visant à la création d'une chicane. Le coût total est de l'ordre de 200 000 €. Une convention de fonds de concours avec la commune d'un montant de 50 000 € sera établie, ainsi que celle avec le Conseil Départemental puisque les travaux se situent sur une route départementale (RD8).

*Adopté à l'unanimité*

**Observations :** Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

#### **13 - Association Nationale des Directeurs de Ressources Humaines des Territoires. Adhésion. Cotisation 2021.**

La fonction Ressources Humaines de la collectivité doit adapter sa politique pour une recherche optimale de ses ressources, dans un paysage réglementaire et institutionnel en pleine évolution (modernisation des services) et dans un contexte budgétaire contraint. L'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines des Territoires est un lieu de partage, de ressources et d'échanges d'expériences des DRH des collectivités territoriales qui permet d'accéder à l'appartenance d'un réseau professionnel et de profiter des formats d'échange sur les bonnes pratiques et les actualités du métier. C'est pourquoi le conseil communautaire a décidé d'y adhérer moyennant une cotisation annuelle fixée pour 2021 à 31,00 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### **14 - Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines. Adhésion. Cotisation 2021.**

L'adhésion de la collectivité à l'Association Nationale des Directeurs de Ressources Humaines (ANDRH), au titre de l'année 2021 pour une cotisation de 554 €, a été votée par le conseil. Cette adhésion permettra de bénéficier de l'expertise d'un réseau professionnel et de disposer de nombreuses informations sur les bonnes pratiques et les actualités des métiers RH. De plus, l'ANDRH est force de proposition auprès des pouvoirs publics, des instances européennes et internationales et des partenaires sociaux sur l'ensemble des sujets concernant la politique RH, le dialogue social, la rémunération, la promotion de l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail, etc.

*Adopté à l'unanimité*

#### **15 - SNCF. Convention pour les abonnements scolaires réglementés. Avenant n°1.**

Depuis le 7 août 2017, Amiens Métropole et la SNCF Mobilités sont liées par une convention relative aux abonnements scolaires réglementés qui détermine leurs conditions de délivrance par la SNCF. En raison de la

réorganisation du Groupe SNCF, le conseil d'Amiens Métropole a approuvé la passation d'un avenant à la convention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour acter le transfert à la société SNCF VOYAGEURS SA.

*Adopté à l'unanimité*

**16 - Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel. Club de la Sécurité des Systèmes d'Information Français. Adhésions.**

Pour assurer la gestion des services au public, les collectivités doivent collecter et traiter quantité de données à caractère personnel relatives aux usagers, de nature très variée, ainsi que celles des agents. Ces activités doivent s'exercer conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données à Caractère Personnel, qui réaffirme et étend les droits des personnes relatifs au traitement et à la conservation de leurs données. C'est dans ce cadre que les élus métropolitains ont décidé d'adhérer auprès de deux structures qui permettront de consolider et sécuriser les compétences et les pratiques du Délégué à la Protection des Données Personnelles :

- l'A.F.C.D.P. (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel)
- et le C.L.U.S.I.F. (Club de la Sécurité des Systèmes d'Information Français)

Ces deux adhésions induisent le versement de cotisations pour l'année 2021 pour un montant de 450 € pour l'A.F.C.D.P. et 2 220 € pour le C.L.U.S.I.F.

*Adopté à l'unanimité*

**17 - NPNRU Quartiers nord. Restructuration commerciale du Colvert. Partenariat tripartite avec la Ville d'Amiens et l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale. Avenant n°2.**

Par délibération en date du 4 juillet 2016, le secteur de l'îlot du Colvert à Amiens a été déclaré d'intérêt communautaire, Amiens Métropole intervenant non seulement au titre de sa compétence Politique de la Ville mais aussi en tant que porteur de projet de l'opération globale au titre de sa compétence statutaire en matière de développement économique. Dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU d'Amiens Métropole signé en 2017, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'était engagée à subventionner la phase 1 du projet de construction du centre commercial « Colvert » sous maîtrise d'ouvrage EPARECA, devenu Agence Nationale de Cohésion Territoriale (ANCT). Après une phase d'études, la participation de l'ANRU a été validée pour la seconde phase du projet, et le Conseil Régional des Hauts-de-France a également acté sa participation au projet. Par ailleurs, l'ANCT a ajusté le coût global de l'opération sous sa maîtrise d'ouvrage passant de 5 455 180 € HT à 5 771 850 € HT en raison de dépenses répondant à une situation exceptionnelle et entraînant une modification du bilan financier.

L'assemblée a donc approuvé l'avenant tripartite à intervenir avec la Ville d'Amiens et l'ANCT lequel précise la prise en compte de la hausse du coût de l'opération portée par l'ANCT, et la modification de la répartition des engagements financiers aboutissant au final pour Amiens Métropole à un montant de 242 057,50 € contre 601 253 € prévu initialement.

*Adopté à l'unanimité*

**18 - Amiens. Renouvellement de la mise à disposition d'un local par la SIP pour le conseil citoyen d'Etouvie. Convention d'occupation à titre précaire et révocable.**

À Etouvie, le conseil citoyen a été mis en place en décembre 2015. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour faciliter son fonctionnement, celui-ci occupe un local mis à disposition par la SIP auprès d'Amiens Métropole qui lui est dédié, avenue de Picardie à Amiens. Une convention d'occupation à titre précaire et révocable avait été établie et un règlement intérieur entre Amiens Métropole et les membres du conseil citoyen fixait les conditions d'utilisation de ce local. La collectivité ne paie que les charges locatives soit environ 1 600 € à l'année. Cette solution est considérée comme provisoire puisque le conseil citoyen a vocation à prendre place dans la future maison de projets dont l'ouverture est prévue sur le quartier courant 2021.

Cependant dans l'attente de l'emménagement, l'assemblée a renouvelé la convention d'occupation avec la SIP.

*Adopté à l'unanimité*

**19 - Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole. Bilan final 2012-2019.**

Ainsi que le prévoit le code de la construction et de l'habitation, l'assemblée a approuvé le bilan final du programme local de l'habitat d'Amiens Métropole, prévu initialement pour la période 2012-2017 et prorogé en 2018-2020. Monsieur PENAUD a présenté une synthèse de ce bilan dont les diapositives sont reprises ci-après :

### Synthèse du bilan du 1<sup>er</sup> PLH 2012-2020

**174 832** habitants – quasi stagnation depuis 10 ans  
43% de la population < 30 ans mais phénomène de vieillissement de la population  
**2, 12** personnes par ménages

**79 970** logements – 26% en LLS – 32% en locatifs privés – 42% en propriétaires occupants  
816 logements autorisés en moyenne/an  
Croissance du parc par le locatif privé  
Recul des PO dans la ville centre

**3 orientations stratégiques**

- Relancer une dynamique démographique
- Rééquilibrer socialement et spatialement l'agglomération et accompagner le développement économique
- Permettre l'accès au logement pour tous

10 600 logements sur 8 ans

Amiens Métropole – Programme Local de l'Habitat

### Le programme d'actions selon 6 axes opérationnels

**Construire plus et mieux + 8400 logements**

- 1100/an à Amiens
- 300/an en périphérie
- 50% en promotion privée
- 30% en locatif social
- 20% en accession sociale

**Accompagner la mutation urbaine des quartiers**

**Favoriser l'accès au logement et à l'hébergement**

**Construire et mobiliser un partenariat durable**

**Prorogation 2018-2019**

Amiens Métropole – Programme Local de l'Habitat

### Synthèse du bilan du 1<sup>er</sup> PLH 2012-2020

Axe opérationnel	Action	Atteinte de l'objectif	Éléments de bilan	Bilan financier
<b>Construire plus et mieux</b>	Action 1: Augmenter l'offre de locatifs aidés <i>Objectif PLH: 2130 Prorogation: 600</i>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2571 agréments LLS familiaux</li> <li>• Objectif initial atteint: 2231 agréments entre 2012-2017</li> <li>• Amiens: 1899 agréments / Périphérie: 672 agréments</li> <li>• 26%PLAI/67%PLUS/7%PLS</li> </ul>	<b>16 320 510 €</b>
	Action 2: Développer l'accession à la propriété pour tous <i>Objectif: 1470</i>	Partiellement atteint 20%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 388 agréments PSLA: 278 sur Amiens/ 110 en périphérie</li> <li>• 30% en ZAC</li> <li>• 20% en QPV</li> </ul>	<b>4 110 100 €</b>
	Action 3: Mobiliser le foncier <i>Objectif ZAC: 72%</i>	Partiellement atteint 61%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ZAC: 44%/3519 logements autorisés</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>				<b>20 430 610 €</b>

**Bilan de la construction 2012-2019**

9 225 logements familiaux autorisés

10 600 Objectif PLH

2 232 Périphérie

7 108 Amiens

Part des logements collectifs autorisés: Nord 533, Ouest 493, Sud 617, Est 585

Part des Logements individuels autorisés: 92% Amiens, 37% Périphérie

8% Amiens, 63% Périphérie

Amiens: + 1 844 logements structures  
- 58 % de logements étudiants  
- 30 % de logements en résidence senior  
- 12% de logements en foyer d'hébergement  
Périphérie: 64 logement sen résidence

Amiens Métropole – Programme Local de l'Habitat

### Synthèse du bilan du 1<sup>er</sup> PLH 2012-2020

Axe opérationnel	Action	Atteinte de l'objectif	Éléments de bilan	Bilan financier
<b>Poursuivre la rénovation urbaine</b>	Action 5: Poursuivre les opérations de renouvellement urbain	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 818 logements démolis</li> <li>• 1191 logements réhabilités</li> <li>• 699 logements reconstitués</li> </ul>	<b>7 475 942 €</b>
<b>Accompagner la mutation urbaine des quartiers</b>	Action 6: Accélérer la réhabilitation du parc HLM en confortant sa vocation sociale	Réalisé	3576 logements réhabilités	<b>16 009 304 € (ville Amiens)</b>
	Action 7: Poursuivre et réorienter la réhabilitation du parc privé ancien <i>Objectif non quantifié</i>	Réalisé	770 logements aidés	<b>647 349 €</b>
	Action 8: Lutter contre le mal logement <i>Objectif non quantifié</i>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements indignes et très dégradés: 5 PO / 2 PB aidés</li> <li>• Logements moyennement dégradés: 2 PB</li> </ul>	
	Action 9: Lutter contre la précarité énergétique <i>Objectif non quantifié</i>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 658 PO aidés pour des travaux d'amélioration énergétique et 7 PB</li> <li>• Gain moyen énergétique: 41%</li> </ul>	
<b>Accompagner la mutation urbaine des quartiers</b>	Action 10: Offrir des logements adaptés au vieillissement et au handicap <i>Objectif non quantifié</i>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 236 logements locatifs aidés adaptés aux personnes âgées</li> <li>• 778 logements en résidences seniors</li> <li>• 95 logements adaptés dans le parc privé ancien</li> <li>• 96 en foyer pour adultes handicapées</li> </ul>	<b>1 008 000 €</b>
	<b>TOTAL</b>			

Amiens Métropole – Programme Local de l'Habitat

### Synthèse du bilan du 1<sup>er</sup> PLH 2012-2020

Axe opérationnel	Action	Atteinte de l'objectif	Éléments de bilan	Bilan financier
<b>Favoriser l'accès au logement et l'hébergement des personnes ayant des besoins spécifiques</b>	Action 11: Participer à la mise en œuvre du PDALHPD en contribuant au fonds de solidarité pour le logement (FSL)	Réalisé	La contribution d'Amiens Métropole est de 0,50 € par habitants.	<b>580 000 €</b>
	Action 12: Accompagner le développement des dispositifs d'accueil d'urgence et d'hébergement temporaire	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 510 nouveaux logements</li> <li>• 85 logements et 281 places réhabilités</li> </ul>	<b>1 558 000 €</b>
	Action 13: Favoriser le logement autonome des jeunes et des étudiants <i>Objectif: 600 logements étudiants</i>	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1510 logements étudiants</li> <li>• 406 PLS</li> <li>• 1104 en résidence privée</li> </ul>	
	Action 14: Accueillir les gens du voyage	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 85 places + 24 emplacements à Boves (2020)</li> <li>• 3 terrains familiaux</li> <li>• 7 logements individuels en cours de construction</li> </ul>	<b>340 000 €</b>
	Action 15: S'associer au dispositif de demande unique de logement	Partiellement atteint 50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de LLS en moyenne/ an: 8100</li> <li>• Attributions de LLS en moyenne/an: 2750</li> <li>• Tension: 2,9</li> <li>• Gestion du contingent réservataire par AM</li> <li>• Accès SNE une fois le PPGDID en place</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>				<b>2 478 000 €</b>

Amiens Métropole – Programme Local de l'Habitat

### Synthèse du bilan du 1<sup>er</sup> PLH 2012-2020

Axe opérationnel	Action	Atteinte de l'objectif	Éléments de bilan	Bilan financier
<b>Construire et mobiliser un partenariat durable</b>	Action 16: Développer le partenariat avec l'agence immobilière à vocation sociale	Réalisé	Gestion d'une soixantaine de logements sur le territoire d'Amiens Métropole	<b>404 000 €</b>
	Action 18: Développer le partenariat avec l'agence départementale d'information sur le logement	Réalisé	6 900 consultations en moyennes par an délivrées par l'ADIL	<b>240 000 €</b>
	Action 4: Développer un partenariat public/privé dans le montage des opérations	Réalisé	6 conventions signées avec les bailleurs sociaux Encours des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux au 01/01/2018: 220 813 088 €	
	Action 17: Construire un dispositif d'aide aux communes	Réalisé	Amiens Métropole met à disposition ses services pour accompagner, à leur demande, les communes pour la mise œuvre de la politique habitat.	
	Action 19: Mettre en œuvre un outil d'observation, de suivi et d'évaluation de la politique de l'habitat	Partiellement atteint	Accompagnement de l'Aduga jusqu'en 2016 2019: Observatoire Amiénois du Logement Etudiant (DALE)	
	Action 20: Mettre en œuvre un dispositif d'animation du PLH	Partiellement atteint	Diffusion des bilans (annuels, triennal)	
<b>TOTAL</b>				<b>644 000 €</b>

Amiens Métropole – Programme Local de l'Habitat

*Adopté à l'unanimité*

**20 - Délégation de compétences des aides publiques à la pierre. Bilan final 2013-2020. Délégation de compétences au Président pour la période 2021-2026. Conventions.**

Amiens Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et délivre ainsi les agréments aux logements locatifs sociaux. Elle agréé également les opérations de réhabilitations et distribue les aides à la rénovation de l'habitat privé financées par l'ANAH. Cette délégation ayant pris fin le 31 décembre 2020, le conseil métropolitain a donc pris connaissance du bilan final réalisé. Il a également approuvé le projet de conventions portant sur le renouvellement de la délégation des aides à la pierre pour la période 2021-2026 permettant à Amiens Métropole de contribuer à la mise en œuvre de son PLH exécutoire depuis le 6 janvier 2021, concernant les objectifs de développement et de réhabilitation du parc social locatif et en accession, de l'hébergement, et concernant les orientations en matière d'amélioration du parc privé. Il se décline en 3 conventions : la première dite principale, sera conclue avec l'Etat, la deuxième conclue avec l'ANAH, et la troisième, concerne la mise à disposition des services de l'Etat. Enfin, l'assemblée a autorisé la délégation au Président pour prendre les décisions d'attributions des aides publiques à la pierre.

*Adopté à l'unanimité*

**21 - Délégation de compétence des aides publiques à la pierre. Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat. Composition. Désignation de représentants.**

Amiens Métropole a obtenu de l'Etat le renouvellement de sa délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques à la pierre pour une durée de 6 ans (2021-2026). La collectivité doit animer une commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dont l'objet est de rendre un avis sur les orientations de la politique d'habitat privé mise en œuvre sur le territoire, c'est pourquoi les élus métropolitains ont approuvé la création d'une nouvelle CLAH et en ont défini la composition. Le représentant de la communauté d'agglomération titulaire sera Madame Florence RODINGER, et la suppléante Madame Sonia HAMADI. Monsieur Guy PENAUD représentera le Président d'Amiens Métropole au sein de cette commission et donc la présidera. Le CCAS sera amené à délibérer prochainement et devrait à nouveau désigner Monsieur Thomas LHERMITTE en qualité de titulaire et Monsieur Pierre LACOUR suppléant.

*Adopté à l'unanimité*

**22 - Amiens. Etouvie. Assiette foncière nécessaire à la réalisation de la future Médiathèque du secteur Ouest. Acquisition auprès de la SIP.**

Dans le cadre du développement d'un véritable réseau de bibliothèques sur son territoire, Amiens Métropole a décidé en 2018 d'implanter sur le quartier prioritaire d'Etouvie la future Médiathèque du secteur Ouest d'Amiens. L'assiette foncière identifiée pour la réalisation de cet équipement est située à l'intersection de l'avenue de la Commune de Paris et de l'avenue de Bourgogne. L'assemblée ayant déjà délibéré pour l'acquisition de parcelles auprès de la Ville d'Amiens, elle a approuvé lors de cette séance l'acquisition auprès de la SIP d'une emprise foncière d'environ 127m<sup>2</sup> à provenir de la parcelle cadastrée section MN n°263 moyennant une dépense d'environ 7 200 €, dont 6 350 € correspondant au prix du bien, frais notariés en sus.

*Adopté à l'unanimité*

**23 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Association Des Utilisateurs des LOGiciels Archimed. Adhésion. Année 2021.**

L'Association Des Utilisateurs Des LOGiciels Archimed (ADULO) se veut force de proposition pour l'évolution des logiciels de la société Archimed, actuellement utilisés au sein des Bibliothèques d'Amiens Métropole et développe un panel d'actions à destination de ses adhérents, qui couvre à la fois la formation, la veille sur les questions d'informatique documentaire... C'est pourquoi compte-tenu de l'intérêt que cette association présente pour la collectivité, le conseil métropolitain a décidé d'y adhérer moyennant une cotisation annuelle de 200 €.

*Adopté à l'unanimité*

**24 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale. Adhésion. Année 2021.**

L'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM) a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale. Les élus métropolitains ont souhaité y adhérer, moyennant une cotisation annuelle de 60 € pour l'année 2021.

*Adopté à l'unanimité*

**25 - Contrat Local d'Education Artistique. Année 2021. Avenant.**

Dans le cadre de la convention signée en 2012 avec l'Etat - DRAC Hauts de France et la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme, et relative au Contrat Local d'Education Artistique, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant pour l'année 2021 qui a pour objet de spécifier les participations respectives des partenaires, pour un total de 180 000 €. La part d'Amiens Métropole représente un coût de 43 450 € pour le temps scolaire et de 46 550 € pour le hors temps scolaire. Monsieur le Président a été autorisé à signer cet avenant.

*Adopté à l'unanimité*

**26 - Amiens. Le Safran. Scène conventionnée. Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024. Art en Territoire.**

Le projet artistique et culturel porté par le Safran a permis depuis 2016 la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la DRAC Hauts de France, la Région Hauts-de-France et Amiens Métropole reconnaissant le Safran comme scène conventionnée. Ce conventionnement inscrit le Safran comme un établissement de référence pour les artistes, les publics, le territoire de la Métropole et plus largement sur le territoire régional et national. Cette convention pluriannuelle d'objectifs ayant pris fin en 2020, le conseil a autorisé son renouvellement pour une période de quatre années civiles, de 2021 à 2024. Le nouveau projet artistique et culturel du Safran a permis la sollicitation et la validation du label « Scène conventionnée d'intérêt national » qui reconnaît la qualité d'un programme d'actions artistiques et culturelles. En écho à cette appellation, créée par l'Etat par arrêté du 5 mai 2017, il sera donc apposé pour le Safran, de par la spécificité de son projet et sa situation géographique, la mention « Art en territoire ».

*Adopté à l'unanimité*

**27 - Musées d'Amiens. Exposition Chasseurs de trésors. Archéologie et bande dessinée. Partenariat avec le Musée du Louvre et On A Marché Sur La Bulle. Convention.**

L'exposition « Chasseurs de trésors. Archéologie et Bande dessinée » est une exposition organisée par le Musée de Picardie, l'Association On A Marché sur La Bulle et le Musée du Louvre, dans le cadre du 25<sup>ème</sup> Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens. Les conseillers métropolitains ont approuvé et autorisé la signature d'une convention de partenariat tripartite afin de détailler les responsabilités de chaque structure au sein de ce projet commun.

*Adopté à l'unanimité*

**28 - Exposition Arts Plastiques et Visuels dans l'Espace Public. Appel à projets. Les Rencontres Audiovisuelles. Subvention. Année 2021. Convention.**

L'assemblée a affirmé l'engagement d'Amiens Métropole à l'égard de la liberté de création et de la diversité de ses formes, ainsi qu'aux enjeux liés au développement de la filière des Arts Plastiques et Visuels sur le territoire métropolitain en approuvant l'appel à projets 2021 annexé à la délibération. Par ailleurs, elle a autorisé Monsieur le Président à signer la convention avec l'association « Les Rencontres Audiovisuelles » qui fixe notamment les modalités de versement d'une subvention de 70 000 €. Enfin, le conseil a autorisé Monsieur le Président à solliciter l'aide de la D.R.A.C. pour un montant de 20 000 €, et celle de la Région Hauts-de-France pour un montant de 20 000 € également pour aider à réaliser ce projet, s'agissant de deux partenaires avec lesquels la collectivité travaille en étroite collaboration dans le cadre de la structuration de la filière Arts Plastiques et Visuels.

*Adopté à l'unanimité*

**29 - Structures culturelles. Subvention d'investissement 2021. Conventions.**

Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, Amiens Métropole soutient de nombreux acteurs associatifs et Etablissements Publics de Coopération Culturelle par des subventions de fonctionnement ou de projets attribuées en février 2021. Il a été question pour les conseillers métropolitains lors de cette séance de les compléter en approuvant les aides à l'investissement suivantes qui sont fixées par des conventions :

- 184 325 € pour l'EPCC Maison de la Culture d'Amiens ;
- 50 000 € pour l'association Jardins Paysagers des Hauts-de-France (festival Art et Jardins) ;
- 25 000 € pour l'association Théâtre d'Animation Picard (castelet modulable de Chés Cabotans) ;
- et 9 000 € pour l'association Maison pour Tous de Rivery (micro-folie de Rivery).

*Adopté à l'unanimité*

**30 - Fonds de soutien aux artistes dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19.**

Les membres du conseil ont adopté la mise en place de fonds d'aide dédiés aux artistes ou équipes artistiques pouvant justifier d'un statut professionnel et ayant subi entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 décembre 2020 une perte de recettes directement liée à la crise de la Covid-19 (une fois les aides publiques d'urgence déduites).

Le montant total des aides attribuées est plafonné à 50 000 € et le versement des subventions fera l'objet d'une délibération prochaine. Les conditions d'éligibilité aux dispositifs sont détaillées dans les deux règlements annexés à cette délibération.

**Observations :** Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir à Mme THÉROUIN), MM. VOULMINOT, BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), DÉCAVÉ, PRADAT, et Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

*Adopté à l'unanimité*

**31 - Amiens. Stade de la Licorne. COVID-19. Jauge réduite et huis clos. Saison sportive 2020-2021. Mise à disposition au profit de la SASP ASC Football. Réduction de la redevance d'occupation. Avenant n°3.**

La crise sanitaire liée à la COVID19 a un impact significatif sur l'activité du club SASP ASC Football. La mise en place par l'État de mesures générales nécessaires, pour faire face à l'épidémie, a pour conséquences une perte de jouissance du stade de la Licorne par le club et des pertes d'exploitation non négligeables. Au regard des impacts financiers importants subis par la SASP et de la fermeture administrative des équipements sportifs, un avenant n°2 a été voté en décembre 2020 actant la réduction de la redevance d'occupation portant sur le dernier trimestre de la saison 2019-2020 de la Ligue 1. Suite aux dernières mesures gouvernementales, l'assemblée a approuvé un avenant n°3 actant la réduction, au profit du club et à hauteur de 50%, de cette même redevance pour les deux trimestres saisonniers de 2021 de la Ligue 2, soit un montant de 178 835,01 €.

**Observations :** Mmes THÉROUIN, BECKER (pouvoir à Mme THÉROUIN), MM. VOULMINOT, BARA (pouvoir à M. VOULMINOT), DÉCAVÉ, et PRADAT ont voté contre.

*Adopté*

**32 - Estrées-sur-Noye. Intérêt communautaire. Convention de remboursement pour l'entretien des espaces verts et des équipements sportifs.**

La collectivité, en concertation avec les communes concernées, met à jour la liste des équipements déclarés d'intérêt communautaire et actualise par conséquent par voie de convention le remboursement des dépenses de fonctionnement de chaque commune métropolitain suite aux évolutions constatées.

Pour la commune d'Estrées-sur-Noye, le conseil a approuvé la convention de remboursement des frais occasionnés par l'entretien des espaces verts et des équipements de cette commune (à savoir le terrain de tennis découvert). Le montant total de la dépense qu'Amiens Métropole devra rembourser est de 6 287,98 € pour l'année 2020 et 5 188,04 € pour 2021.

*Adopté à l'unanimité*

**33 - Grattepanche. Intérêt communautaire. Convention de remboursement pour l'entretien des voiries.**

Pour Grattepanche, les sommes dues par Amiens Métropole précisées dans la convention de remboursement que les membres de l'assemblée ont approuvée sont de l'ordre du 6 693,81 € pour 2020 et 5 418,90 € pour 2021 pour l'entretien des espaces verts.

*Adopté à l'unanimité*

**34 - Remiencourt. Intérêt communautaire. Convention de remboursement pour l'entretien des voiries métropolitaines.**

Le conseil métropolitain a adopté, pour la commune de Remiencourt, la convention de remboursement qui révisé le coût pour l'entretien des espaces verts, soit 5 349,33 € pour l'année 2020 et 4 631,00 € pour 2021.

*Adopté à l'unanimité*

**35 - Saint-Fuscien. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Conventions d'occupation de la bibliothèque et de la salle de tennis de table.**

Pour la commune de Saint-Fuscien, l'assemblée délibérante a dénoncé l'intérêt communautaire du terrain de pétanque et a approuvé les conventions d'occupation du domaine public de la bibliothèque et de la salle de tennis de table. De plus pour ce qui est de la convention de remboursement également adoptée en séance, les dépenses de fonctionnement de la salle du tennis de table, de la bibliothèque et des vestiaires du football sont estimées à 13 277,76 € pour 2020, et un montant identique pour 2021.

*Adopté à l'unanimité*

**36 - Saint-Sauflyeu. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Convention d'occupation de la salle des fêtes.**

Le conseil métropolitain, pour la commune de Saint-Sauflyeu, a confirmé l'intérêt communautaire du terrain de football, de ses vestiaires et de la bibliothèque. Il a donc approuvé la convention de remboursement au titre de l'entretien de ces équipements sportifs, culturels ainsi que des espaces verts métropolitains pour un montant de 21 039,90 € en 2020. A cela s'ajoute pour 2021 une nouvelle activité de tennis de table dans la Salle des fêtes, soit la somme de 23 039,13 € pour cette année. Une convention d'occupation du domaine public pour la salle des fêtes a également été adoptée.

*Adopté à l'unanimité*

**37 - Salouël. Intérêt communautaire. Convention de remboursement pour l'entretien des équipements sportifs et culturels.**

Pour la commune de Salouël, l'assemblée a actualisé pour 2021 la convention de remboursement pour le nettoyage et l'entretien du club cycliste, du terrain de football et de ses vestiaires, des terrains de tennis de plein air et de pétanque, de la bibliothèque, de l'école de musique et de la salle de musique, pour un montant total de 39 728,02 €. Les conventions d'occupation correspondantes restent quant à elles en vigueur.

*Adopté à l'unanimité*

**38 - Vœux. Questions orales.**

Aucun vœu ni question orale n'ont été formulés pour cette séance.

Monsieur le Président a levé la séance 21h13 et a donné rendez-vous le jeudi 3 juin 2021 à 18 heures aux membres de l'assemblée.



Le Président,

Alain GEST